



CHÂTILLON D'AZERGUES :

**TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE
LES INONDATIONS PAR LE
RUISSEAU ALIX**

DOSSIER DE CONCERTATION

CONCERTATION DU 23 JUIN AU 23 JUILLET 2026



SOMMAIRE

- I. Le mot du Président
- II. Une démarche structurée de lutte contre les inondations
- III. Un territoire vulnérable aux crues du ruisseau Alix
- IV. Les objectifs du projet
- V. Historique des études
- VI. Les aménagements envisagés
- VII. Les bénéfices attendus
- VIII. Les points d'attention vis-à-vis du territoire
- IX. Le coût du projet
- X. Les prochaines étapes
- XI. La concertation
- XII. Annexes

I. LE MOT DU PRÉSIDENT

La problématique d'inondation récurrente du village de Châtillon par les crues du ruisseau d'Alix préoccupe de longue date les élus, habitants et riverains de ce petit affluent de l'Azergues.

Avec la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA) a ainsi repris à son compte en 2020 le projet de protection contre les inondations initié en 2010 par la communauté de communes. Les études de faisabilité et d'avant-projet réalisées ces dernières années ont permis de définir et de dimensionner les aménagements hydrauliques nécessaires pour assurer un niveau de protection du centre bourg et des habitations riveraines du ruisseau pour une crue équivalente à celle du 2 novembre 2008.

Cet objectif de protection est atteignable par la combinaison de 3 types d'aménagements complémentaires et indissociables, à savoir : un ouvrage de rétention et d'écrêtage des crues en amont du village, un recalibrage du pont de la route de Charnay sous-dimensionné accompagné d'un élargissement du lit du ruisseau dans sa traversée de Châtillon, ainsi que l'édification de murets de protection rapprochée des habitations riveraines les plus exposées, associés à une porte anti-crues amovible sur la route départementale 76 à son entrée dans la partie agglomérée du village.

Sont également partie intégrante de ce projet son insertion paysagère et la valorisation écologique du ruisseau.

Ces travaux complexes et onéreux sont encadrés par une réglementation exigeante qui offre l'opportunité aux personnes concernées de s'exprimer à travers la présente phase de concertation ainsi que lors d'une enquête publique qui aura lieu en 2027.

En fonction des éventuelles difficultés rencontrées, les premiers travaux sont susceptibles de débuter fin 2028.

Le financement de ce projet ambitieux est assuré pour 40% de son montant par le « Fonds Barnier », dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Azergues) contractualisé avec l'Etat, ainsi que par d'éventuelles autres subventions mobilisables (Agence de l'eau, Fonds vert...). Le reste à charge sera financé par le produit de la taxe GEMAPI levée auprès des contribuables de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.



Christian Gallet

Président du SMBVA

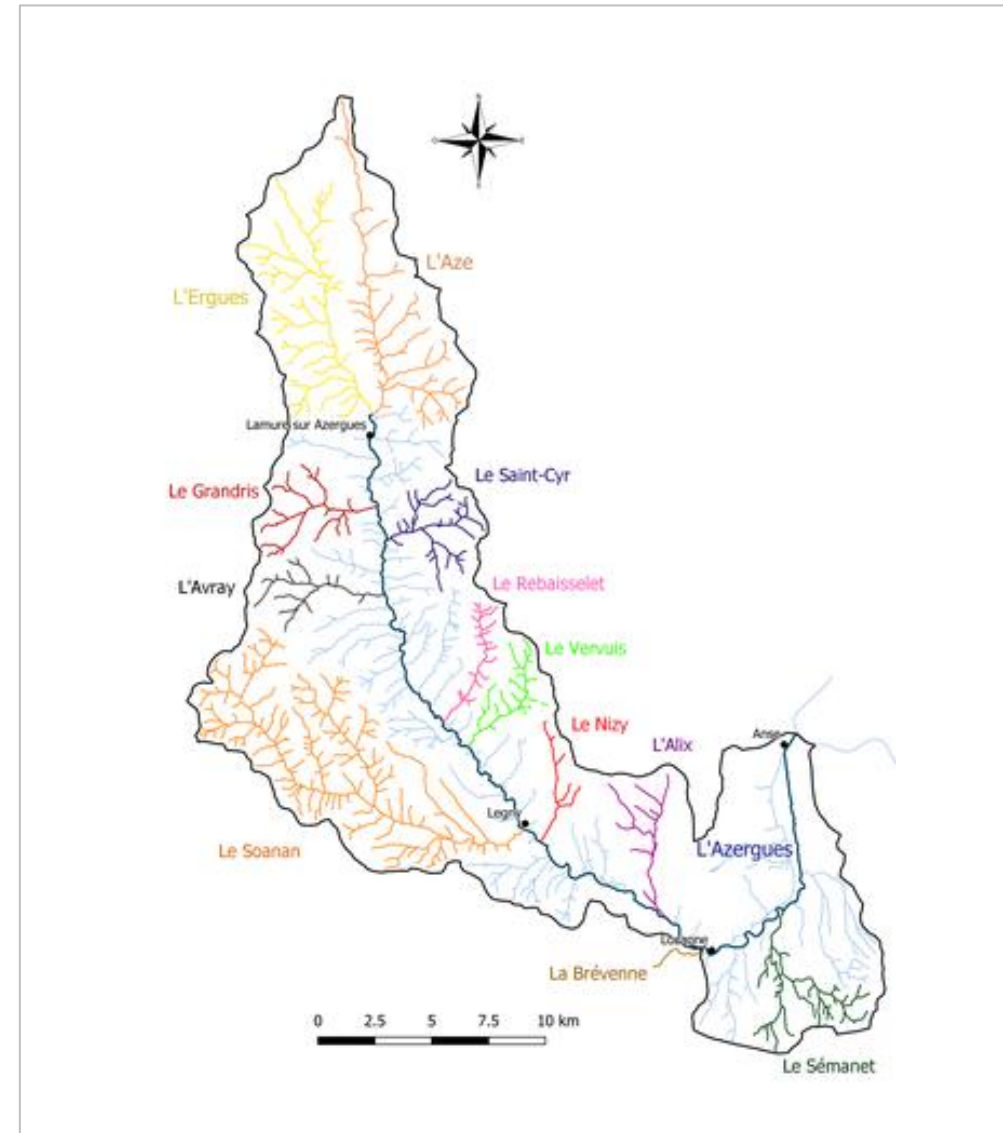
II. UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Créé en 2019, le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA)** exerce les compétences de **gestion des milieux aquatiques** et de **prévention des inondations (GEMAPI)**.

Son périmètre s'étend principalement sur le territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et, marginalement, de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, de la Métropole de Lyon et de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Le SMBVA est la structure porteuse du **Programme d'Actions de Prévention d'Inondations (PAPI)**. Le PAPI est un outil opérationnel, sur une thématique spécifique : **la prévention des risques d'inondations**.

Elaboré pour les années 2019 à 2024 et prolongé jusqu'à fin 2027, le PAPI se décline en plusieurs actions concrètes de lutte contre le risque inondation, dont deux actions (6.3 et 7.1) visent la protection de Châtillon d'Azergues contre les crues du ruisseau d'Alix.



Le bassin versant de l'Azergues

III. UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX CRUES DU RUISSEAU ALIX

Caractéristique des bassins versants de l'Azergues et de l'Alix

Le bassin versant de l'Azergues s'étend sur environ 70 kilomètres de long et couvre une superficie de 620 km². Ce bassin versant est caractérisé par une diversité de paysages, allant des zones montagneuses du Beaujolais aux plaines bordant la Saône.

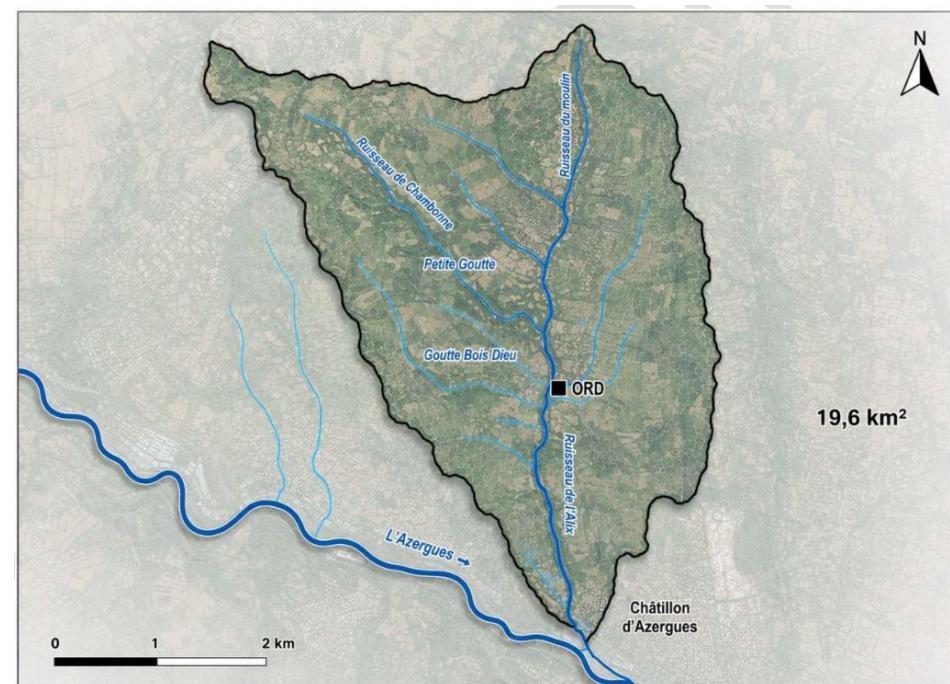
Situé à un carrefour d'influences climatiques et localisé dans des versants fortement pentus, le bassin versant de l'Azergues est sujet à des crues rapides, soudaines et susceptibles d'engendrer des dégâts importants.

L'Azergues draine au long de son parcours une cinquantaine d'affluents.

Parmi eux, l'Alix, long d'environ 6,7 km a un bassin versant propre d'environ 20 km². La goutte Bois-Dieu, son affluent, constitue la limite communale avec Bagnols et se jette dans l'Alix au nord de Châtillon d'Azergues.

La rive droite du bassin versant de l'Alix est principalement composée de sols argileux imperméables, qui favorisent les ruissellements en surfaces et la montée en charge de la rivière par temps de pluie.

Le vallon de l'Alix en lui-même a une géométrie relativement encaissée qui limite l'expansion naturelle des crues, qui se déversent alors rapidement au plus près du cours d'eau.

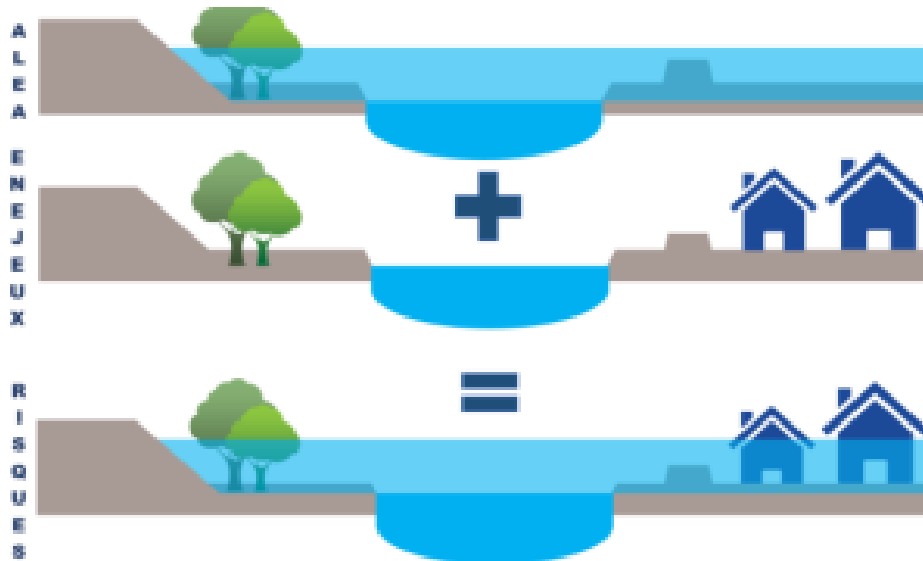


Le bassin versant de l'Alix

III. UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX CRUES DU RUISSEAU ALIX

Le risque d'inondation est la résultante du croisement de 2 facteurs :

- **L'aléa** : se caractérise par des vitesses d'écoulement et des hauteurs d'eau dont il est possible, à l'aide d'un modèle hydraulique, de calculer la probabilité qu'une inondation se produise. On parle aussi de période de retour de crue.
- **Les enjeux** : ce sont les personnes, les biens, les activités, le patrimoine... susceptibles d'être affectés par les inondations. Ils se caractérisent par leur niveau de vulnérabilité aux dommages potentiels.



Caractérisation de l'aléa

La commune de Châtillon d'Azergues, située en rive gauche de l'Azergues, subit fréquemment des inondations dues aux débordements de l'Alix.

Les plus forts événements recensés se sont déroulés en 1983, 2003, 2004, 2005, 2008 et 2024

La crue de novembre 2008 a été particulièrement marquante, causant des dégâts importants aux habitations et aux réseaux et en emportant trois véhicules.



Photos de la dernière crue en date de l'Alix, en 2024

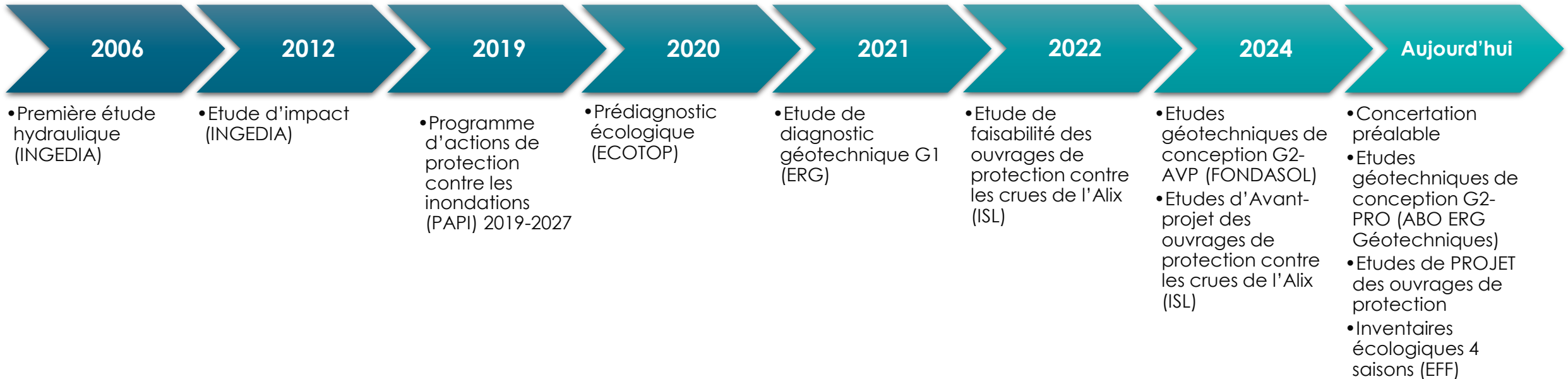
IV. LES OBJECTIFS DU PROJET

Avec ces travaux, le SMBVA vise à sécuriser durablement la commune de Châtillon d'Azergues, ses habitants et son patrimoine remarquable face aux crues du ruisseau d'Alix, à hauteur d'une période de retour Q40 (c'est-à-dire une ampleur de crue dont la probabilité de survenance est d'une fois tous les 40 ans, équivalent à la crue de mars 2008).

	Prévention des inondations	En améliorant le fonctionnement hydraulique de l'Alix, ce projet réduira l'intensité et la fréquence des crues dans la traversée de Châtillon d'Azergues.
	Restauration écologique	Par la renaturation du cours d'eau, l'élimination des espèces exotiques envahissantes et l'amélioration hydromorphologique (le tracé du cours d'eau) le projet permettra la restauration des continuités écologique et sédimentaire en amont en traversée de Châtillon.
	Qualité paysagère et cadre de vie	Le SMBVA, attaché à l'insertion paysagère des aménagements , veillera autant que possible à leur végétalisation et à l'emploi de matériaux locaux typiques du territoire.

V. HISTORIQUE DES ÉTUDES

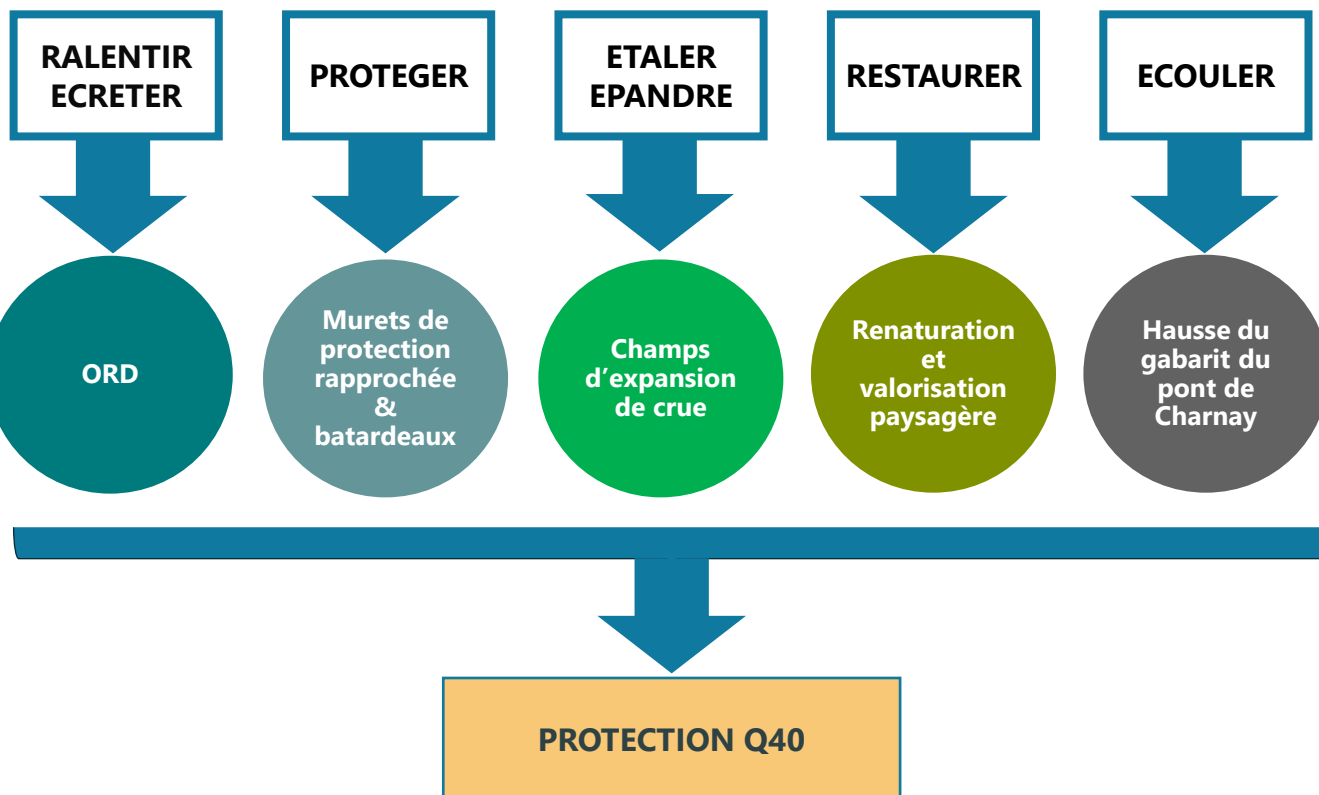
Historique des principales études



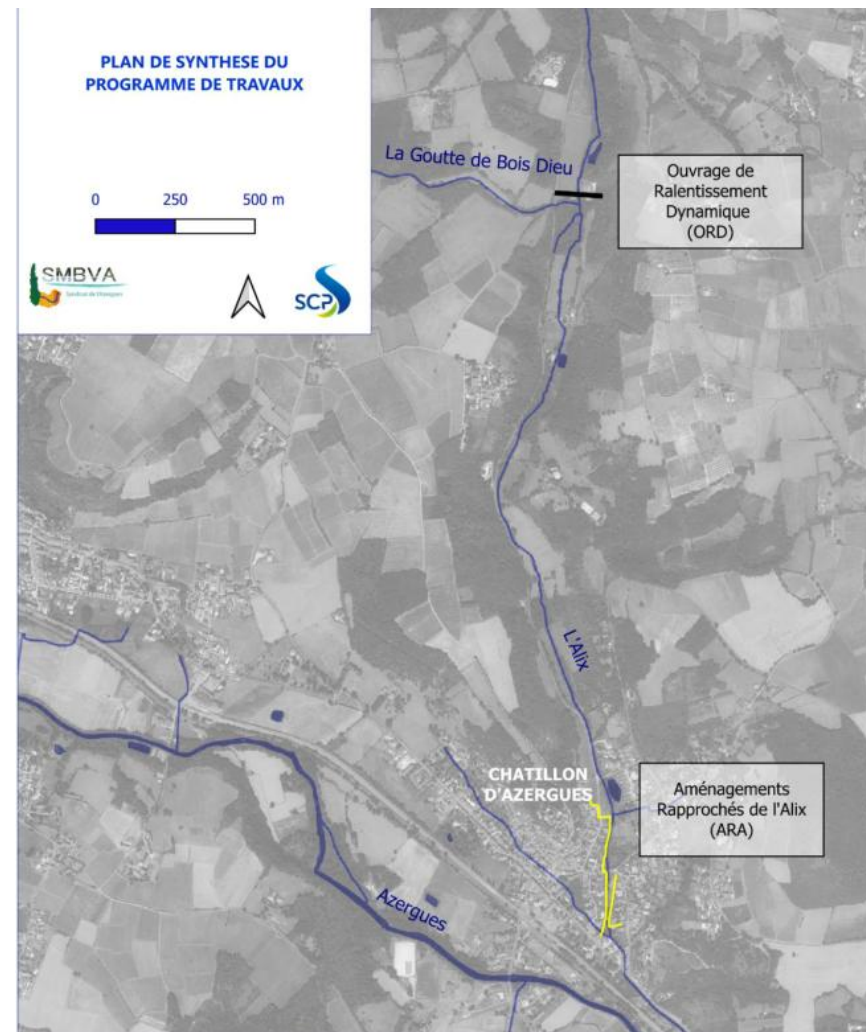
VI. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Le projet consiste en la création de plusieurs types d'ouvrages sur l'Alix qui offriront une protection contre les crues ayant jusqu'à 1 chance sur 40 de se produire chaque année.

Cette protection est assurée par la combinaison de ces différents aménagements.



Localisation des secteurs à aménager



VI. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Création d'un ORD au Puits d'Enfer

L'ouvrage de ralentissement dynamique (ORD) sur le ruisseau d'Alix sera situé le long de la RD76 à Charnay, près de la limite communale avec Châtillon d'Azegues et Bagnols.

Le projet consiste à **aménager un remblai** en travers du cours d'eau et à **décaisser les prairies** en amont pour obtenir un volume de rétention suffisant pour protéger contre une crue de période de retour de 40 ans (Q40).

Sa fonction sera de réduire le débit des crues, le plus en amont possible de la zone urbanisée de Châtillon d'Azegues.

Travaux envisagés :

- Création d'une digue en remblai de 130 m de long, de hauteur maximale 5,30 m et de largeur de crête de 6 m, comportant :
 - Un pertuis de fond, pour maintenir la continuité écologique et la circulation de l'eau en période courante (jusqu'à 14 m³/s) ;
 - Un déversoir associé à une fosse de dissipation permettant de contrôler la restitution des eaux pendant la crue ;
- Décaissement des prairies amont



Exemple d'ORD sur la Turdine à l'Arbresle

VI. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Z1 : déplacement du lit de l'Alix vers l'est

Objectif : protéger la RD76 contre l'érosion et restaurer la qualité physique de l'Alix

Z6 : renaturation du cours d'eau et des berges et création d'un cheminement piéton

Objectif : créer un espace de respiration pour le cours d'eau et sécuriser les liaisons piétons

Z2 : construction de 105 mètres linéaires de murs anti-inondation (hauteur 1,15 m) et d'une porte anti-inondation (batardeau) amovible sur la RD76

Objectif : faire obstacle aux débordements de l'Alix

Z4 : construction de 200 mètres linéaires de murs anti-inondation (hauteur 1,4 m) et renaturation du cours d'eau et des berges, création d'une aire de détente, dispositif anti-retour sur l'affluent de l'Alix

Objectif : faire obstacle aux débordements de l'Alix et créer un espace de respiration pour le cours d'eau



Z3 : construction de 175 mètres linéaires de murs anti-inondation (hauteur 1,4 m) et mise en valeur paysagère (halte, jardin...)

Objectif : faire obstacle aux débordements de l'Alix

Z5 : construction de 205 mètres linéaires de murs anti-inondation (hauteur 1,15 m) et renaturation du cours d'eau et des berges, création d'une aire d'observation et réaménagement du parking.

Objectif : faire obstacle aux débordements de l'Alix et améliorer le cadre de vie des riverains et visiteurs.

VI. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Création de murets de protection rapprochée et de portes anti-crues (batardeaux)

Les murets de protection rapprochée projetés sont destinés à limiter les débordements de l'Alix dans les secteurs urbanisés les plus exposés.

Ces murets seront réalisés le long de l'Alix et seront complétés par des systèmes de batardeaux pour assurer la continuité sur la voirie de la protection pendant les crues. **Leur fonction sera de limiter voire prévenir les débordements de l'Alix lorsqu'il traverse les zones urbanisées.**

Travaux envisagés :

- Création d'environ 500 mètres linéaires de murets en rive droite et de 200 mètres linéaires en rive gauche, de hauteur 1,4 mètre environ.
- Remodelage du lit de la rivière pour mieux absorber l'augmentation du débit en cas de crue
- Traitement paysager qualitatif et végétalisation des berges.



*Exemple de batardeau
Sources : ISOAL & SCP*

VI. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Recalibrage du pont de Charnay

Le projet comprend le redimensionnement du gabarit hydraulique (c'est-à-dire le volume dans lequel l'eau peut s'écouler) du pont de Charnay franchissant l'Alix, dans la zone urbanisée de Châtillon.

En particulier, le pont de la RD70E, dit « Pont de Charnay » sera remplacé par un cadre préfabrique rectangulaire de 4 mètres de large et 1,8 mètre de hauteur

Après les travaux, ce pont pourra admettre un débit maximum de 18,5 m³/seconde.

Ces travaux visent à faciliter l'écoulement des crues et à limiter les risques de débordement en amont de chacun de ces ouvrages.



Sous le pont de la route de Charnay (RD70E)

VI. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Renaturation de l'Alix

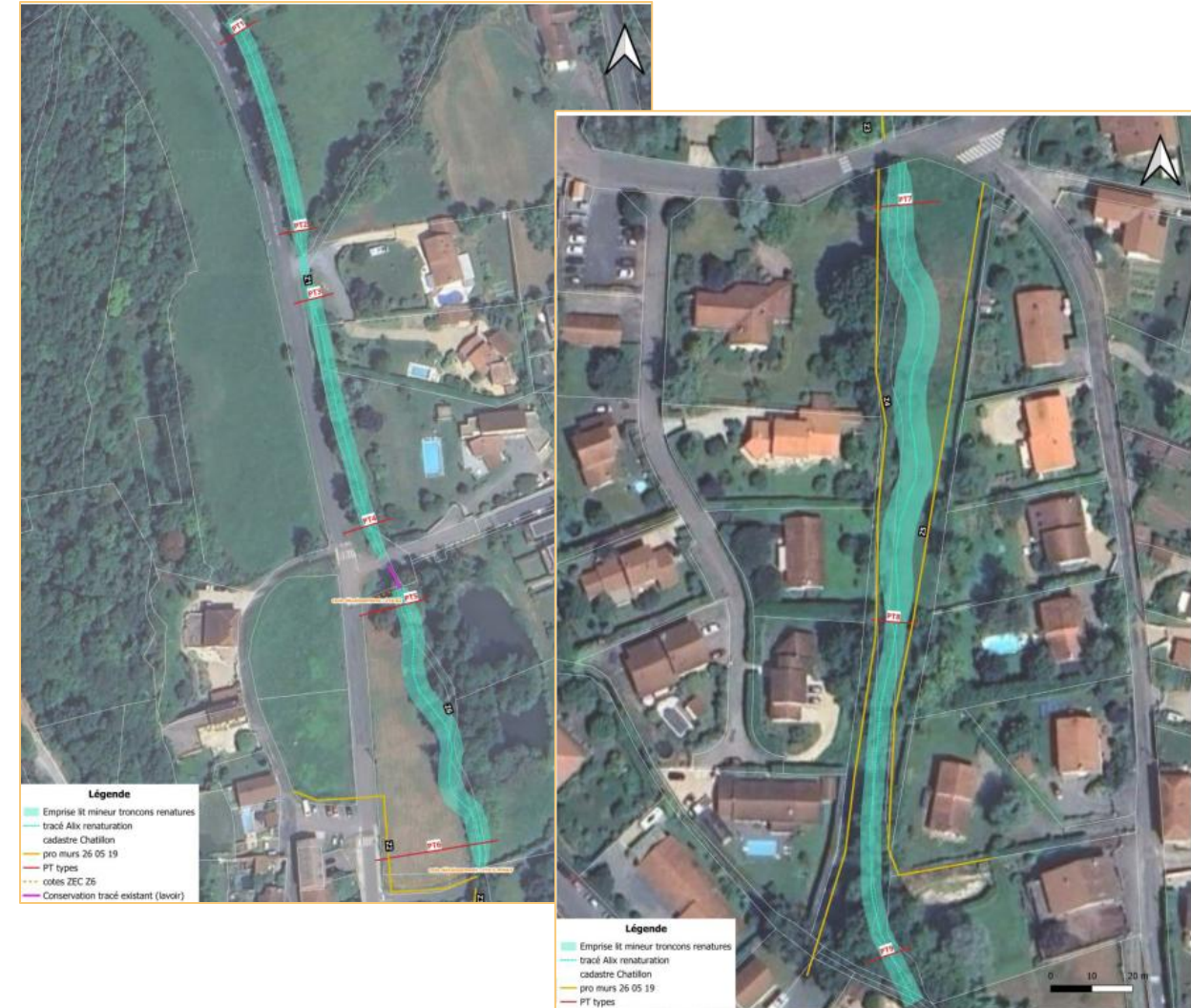
Le projet prévoit une restauration hydromorphologique et écologique de l'Alix dans sa traversée de Châtillon.

Ces travaux visent à :

- améliorer la qualité écologique et le fonctionnement du cours d'eau
- Améliorer le niveau de protection des biens et de personnes.

Travaux envisagés :

- Rétrécissement du lit d'étiage pour conserver un débit suffisant même en période de sécheresse, tout en améliorant le débit pour les petites crues (Q2) ;
- Recréation de sinuosités pour adoucir la pente du ruisseau ;
- Création d'un espace de respiration pour ralentir les écoulements de crue ;
- Amélioration de la qualité écologique du milieu : plantations, adaptation des espèces, diversité des espaces...
- Suppression des discontinuités piscicoles.

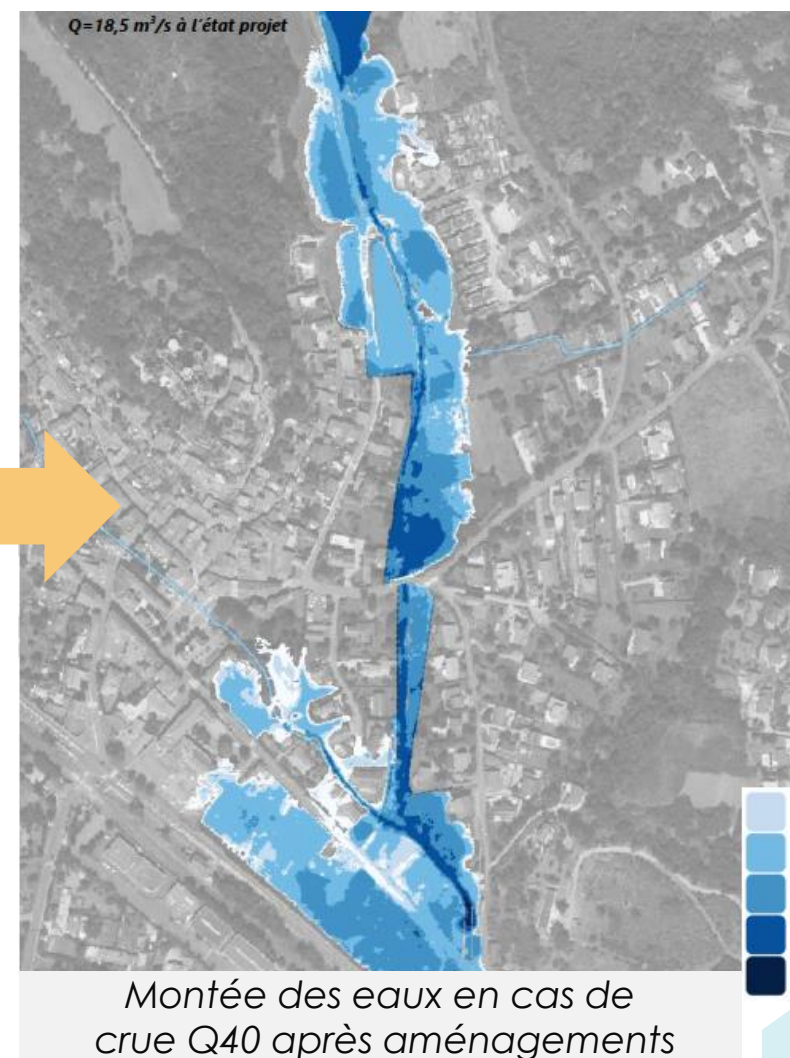
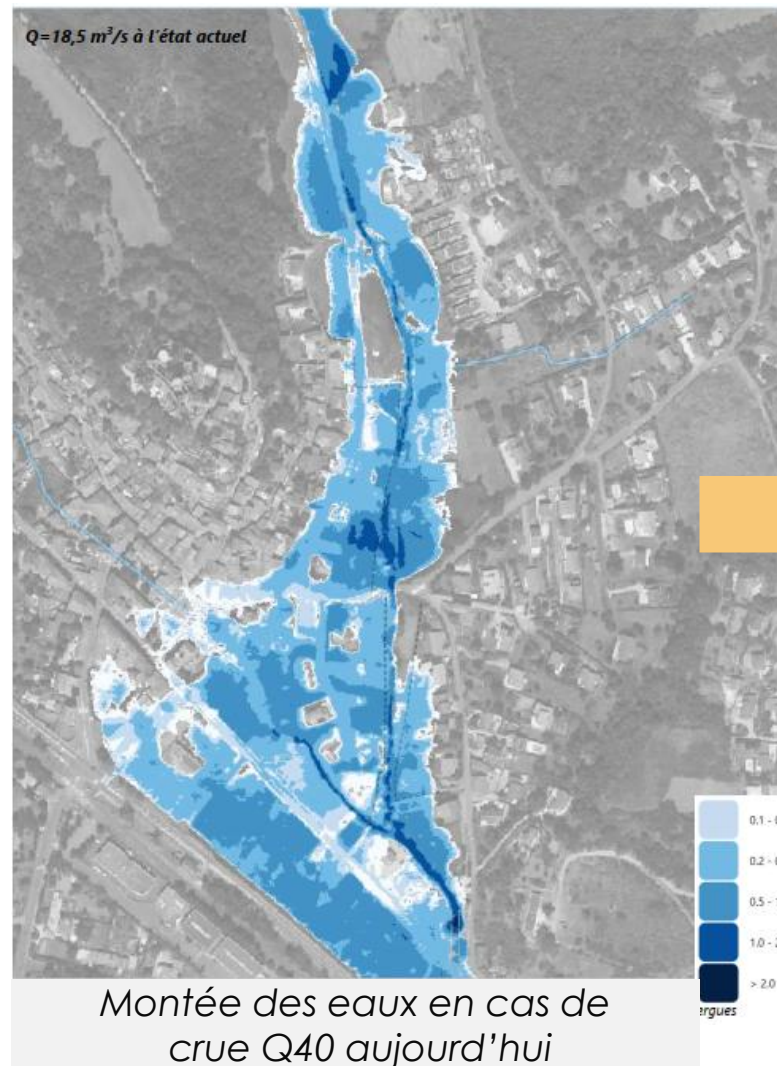


VII. LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Les aménagements projetés visent à protéger le village de Châtillon d'Azergues contre les inondations récurrentes causées par le ruisseau d'Alix.

La **réalisation de l'ensemble des aménagements** compris dans le projet permettra à la commune de Châtillon d'Azergues de bénéficier **d'une protection contre les crues jusqu'à Q40**. Les débordements en centre-bourg seront significativement réduits, certaines zones aval restant partiellement inondables.

L'augmentation de la capacité hydraulique des ouvrages traversés par le ruisseau permettra également une **meilleure gestion des embâcles** (les objets charriés par le cours d'eau lors des crues) au droit des ponts et de la végétation.



VIII. LES POINTS D'ATTENTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE

Impacts chantiers

Les emprises chantier seront visibles et d'une surface bien supérieure aux emprises définitives des ouvrages, quand ils seront achevés.

Outre l'impact sonore des machines de chantier, ces travaux engendreront un transit de camions sur le territoire dont les conditions ne sont actuellement pas connues.

Des études ultérieures permettront d'orchestrer les travaux et d'identifier plus précisément le nombre de camions concernés, la durée ou encore les horaires de trafic.

Pendant les travaux, des interventions proches des propriétés privées seront nécessaires. Certaines parcelles privées seront mobilisées pour les accès provisoires aux chantiers. Les propriétaires concernés seront contactés par le SMBVA dès que les besoins auront été davantage précisés.

Les travaux étant envisagés en 2028, une information préalable à destination des riverains des communes concernés sera réalisée afin de préciser les impacts et le calendrier des chantiers.



VIII. LES POINTS D'ATTENTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE

Prendre en compte le patrimoine et le paysage

Dans sa traversée de Châtillon d'Azergues, le projet s'inscrit dans le périmètre de protection de deux monuments historiques : le Château et la Chapelle de Châtillon d'Azergues. Le projet sera réalisé conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, avec qui des échanges ont déjà eu lieu.

Le Maître d'œuvre a intégré le paysage et le patrimoine à la conception du projet à travers 5 Objectifs de Qualité Patrimoniale :

- OQP1 : Préserver les **continuités paysagères**
- OQP2 : **Mettre en valeur les vues** urbaine et patrimoniales
- OQP3 : Connecter et **articuler les usages piétons** et les cheminements existants
- OQP4 : Travailler **l'intégration fine des murets** dans les espaces publics (gabarit et matériaux)
- OQP5 : **Articuler les nouvelles plantations** en synergie avec les systèmes en place, lutter contre les espèces invasives et favoriser le renouvellement des essences locales

Hormis l'ouvrage de ralentissement dynamique et ponctuellement les murets de protection rapprochée, l'impact visuel du projet est limité en ce que les emprises des aménagements redeviendront des espaces naturels.

De surcroît, les travaux projetés seront l'opportunité d'améliorer la qualité paysagère de l'entrée Nord de Châtillon. A cet effet, sous réserve des préconisations définitives de l'Architecte des Bâtiments de France, les orientations retenues portent sur :

- Des **maçonneries pleinement intégrées au paysage** : pierre dorée naturelle, matrice béton et béton teinté, parement collé en pierre naturelle...
- Un **traitement qualitatif des routes et des trottoirs** : résine pépite et pavage ;
- Une **signalétique et du mobilier** en bois brut ou métal thermolaqué ;
- **Marquer la continuité piétonne** à l'aide de peinture.

VIII. LES POINTS D'ATTENTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE

Propositions de mise en valeur paysagère

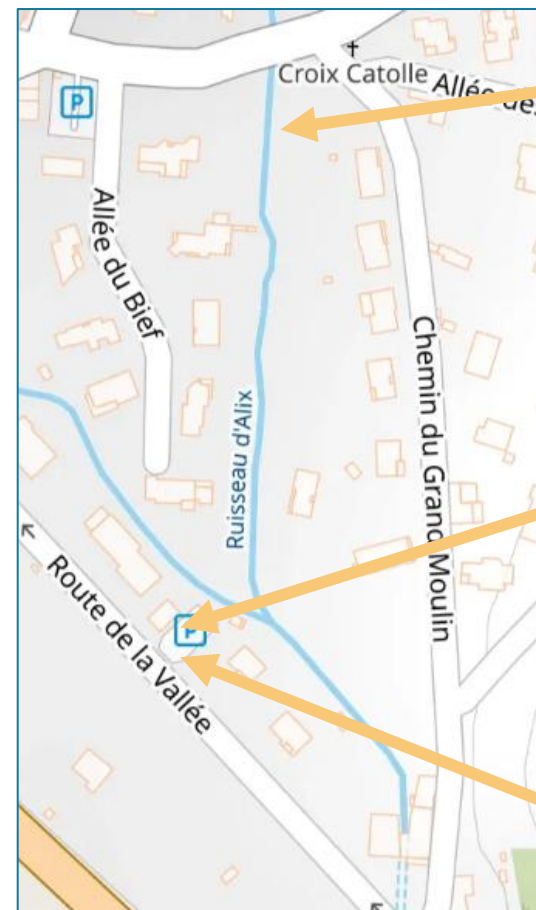
Proposition de mise en place d'un seuil au droit du panneau d'entrée de ville



Chemin Piéton qui longe le cours d'eau - largeur 1,50m - terre pierre et/ou grave



PROPOSITION DE MISE EN VALEUR PATRIMOINE = Socle en résine pépite



SCENARIO : HALTE
RANDONNEE : SOLARIUM



Parking VL - 9 places
Pavés engazonnés



PROPOSITION
D'IMPLANTATION DU MUR =
Retour pour création du "balcon
sur l'Alix"
SCENARIO : Point
d'observation de la zone
exclusive Naturelle



VIII. LES POINTS D'ATTENTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE

Une richesse environnementale mise en évidence par les zonages réglementaires

Inventaire des frayères

Le ruisseau d'Alix est reconnu par l'arrêté préfectoral n°2013-A35 comme zone de frayère de poissons de liste 1 pour les Truites Fario et Chabot.

Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)

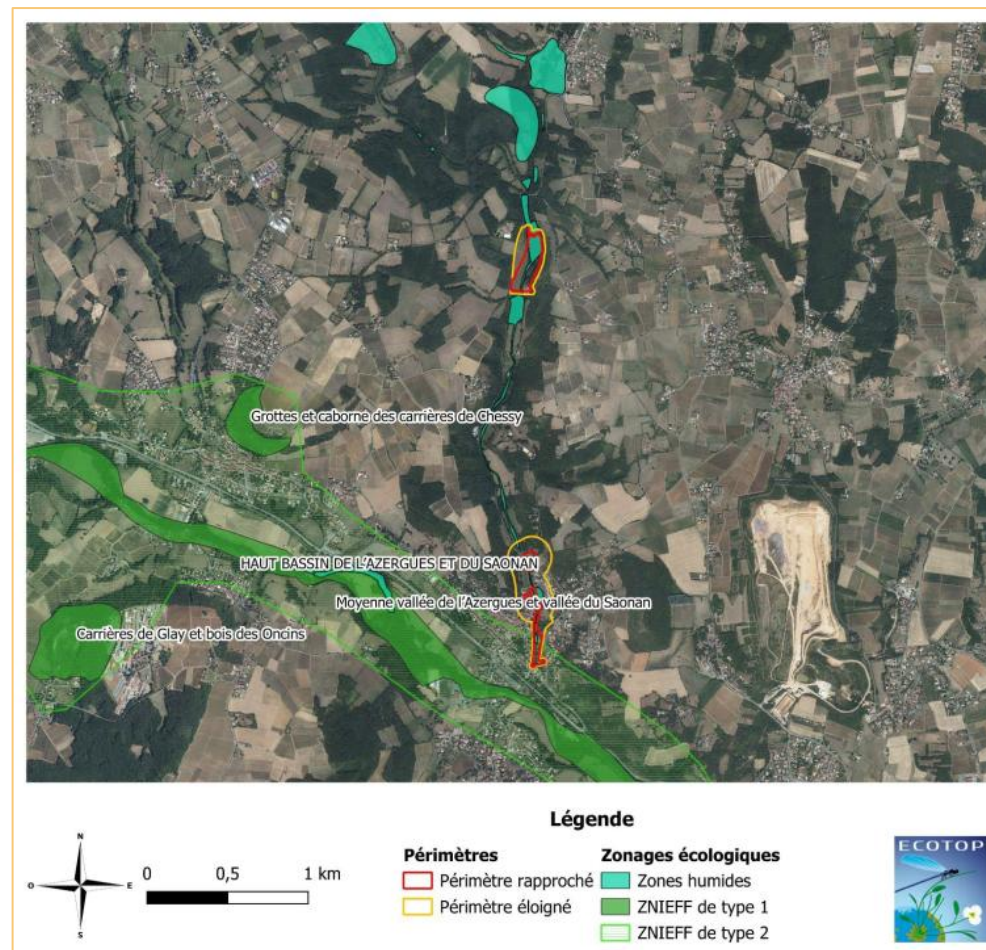
Le projet s'inscrit dans sa partie aval dans une ZNIEFF de type 1.

Inventaire des zones humides

Le projet s'insère sur l'essentiel de son périmètre dans ou à proximité de zones humides répertoriées. Les travaux prévus n'ont pas vocation à remettre en cause le caractère humide de ces zones.

Schéma régional de cohérence écologique

Le projet est localisé au droit d'une zone à la fois urbanisée et agricole nécessitant de la restauration écologique.



Localisation des zones d'inventaires vis-à-vis des zonages écologiques

VIII. LES POINTS D'ATTENTION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE

Sensibilités écologiques

Une campagne d'inventaires faune-flore-habitats 4 saisons est en cours sur l'ensemble du périmètre du projet et au-delà. Les résultats définitifs seront connus pendant l'été 2026 et apporteront une connaissance fine de l'environnement naturel riche du secteur.

Faune

Les premiers inventaires réalisés mettent en évidence des enjeux faunistiques qui imposent des mesures d'évitement et de réduction des effets du projet :

- 34 espèces d'oiseaux dont 24 protégées (notamment pic épeichette, verdier d'Europe et Serin cini) ;
- 7 espèces de mammifères terrestres dont l'écureuil roux (à enjeux moyen) ;
- 13 espèces de chiroptères (chauves-souris);
- 3 espèces de reptiles dont la couleuvre vipérine (à enjeu fort)
- 2 espèces d'amphibiens à enjeu fort
- 8 espèces de poissons

Flore

En matière floristique, les premiers impacts identifiés portent sur :

- En amont de l'ORD, le boisement, (aulnaie marécageuse et ripisylve), un habitat humide, et la prairie, dans un état écologique dégradé.
- En traversée de Châtillon, les habitats sont plus anthropisés, dégradés et comportent peu d'enjeux.
- Aucune plante remarquable ou protégée n'a été observée dans la zone du projet ;
- Une attention particulière sera portée à la suppression d'espèces exotiques envahissantes, en particulier en aval. 9 espèces exotiques envahissantes ont été identifiées dans le secteur d'étude.

Comme tous les maîtres d'ouvrages de projets ayant un effet sur l'environnement, le SMBVA met en œuvre la séquence « Éviter, réduire, compenser » :

- **Éviter** les atteintes à l'environnement,
- **Réduire** celles qui ne peut pas être suffisamment évitées,
- **Compenser** les effets notables résiduels

IX. LE COÛT DU PROJET

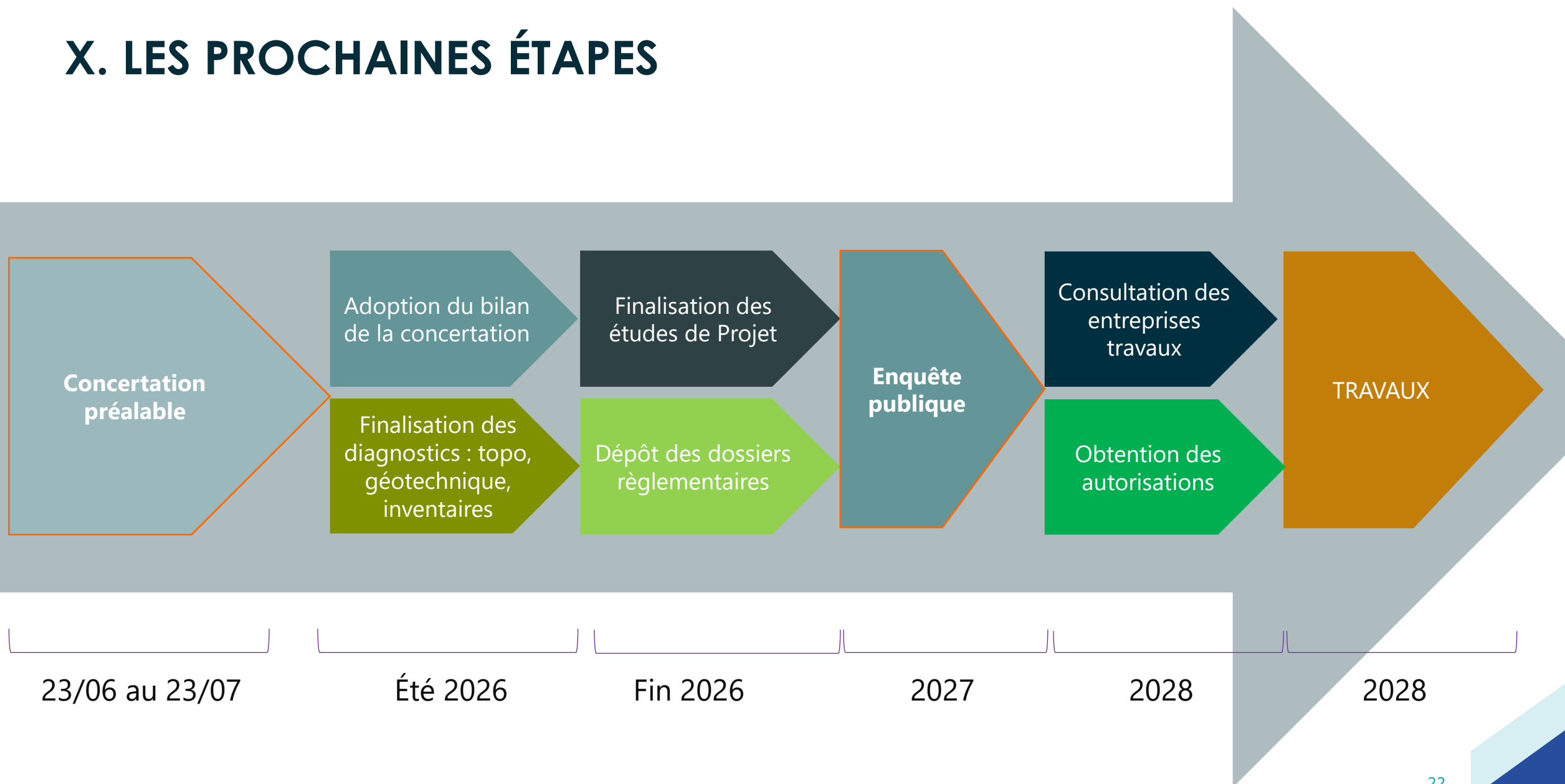
Le coût global des travaux est estimé en 2024, **au stade de l'Avant-Projet, à environ 3,5 M€ HT**

Ce montant est entendu hors foncier, études et dévoiements de réseaux.

Les travaux seront essentiellement financés par le SMBVA, maître d'ouvrage des opérations. L'État apportera une aide d'environ 40% du coût de travaux (fonds de prévention des risques naturels majeurs).



X. LES PROCHAINES ÉTAPES



XI. LA CONCERTATION

Les travaux de protection de Châtillon d'Azergues feront l'objet d'une étude d'impact. Au regard de son enjeu, le SMBVA a jugé opportun de soumettre le projet à la procédure de concertation préalable au titre des articles L.121-15-1 et L121-16 du Code de l'Environnement.

Cette étape vise à informer le public et à lui offrir la possibilité de donner son avis à un stade où le projet est encore en phase d'élaboration et peut évoluer. Elle est ouverte à tous. L'opportunité, les objectifs, les caractéristiques et orientations principales du projet, ses enjeux socioéconomiques ses impacts sur l'environnement et ses effets sur l'aménagement du territoire peuvent être débattus.

Cette concertation préalable a lieu du 23 juin au 23 juillet

Pour s'informer

Le présent dossier de concertation est consultable :

- En mairies de Charnay et de Châtillon d'Azergues,
- Sur <https://www.smbv-azergues.fr/>
- Sur <https://chatillondazergues.fr/>
- Ou sur <https://charnay-en-beaujolais.fr/>

Participer

- Sur les registres présents dans les mairies de Charnay et de Châtillon d'Azergues et au SMBVA.
- Par courrier postal à l'adresse du SMBVA : 34, impasse Duchemin 69480 Ambérieux d'Azergues
- Par courriel à syndicat@smbv-azergues.fr

Lors de la réunion publique du 26 juin 2026 à 20h

XII. ANNEXES

Annexe n°1 : délibération d'ouverture de la concertation

Châtillon d'Azergues : TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS PAR LE RUISSEAU ALIX



<https://www.smbv-azergues.fr/>